

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2076

présenté par

M. Guitton et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« 17° *bis* Le nombre d'étrangers, par nationalité, en détention par rapport au nombre global de détenus ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le Figaro, sur 72 020 prisonniers en France, 18 068 sont étrangers en 2022. Cette surreprésentation explique en partie la surpopulation carcérale. La représentation nationale doit connaître le nombre d'étrangers ayant fait l'objet de mesures de placement en détention par rapport au nombre global des détenus en France.